



Complicité de fraude fiscale dans une discothèque

Par **souris640**, le **26/01/2009** à **08:25**

j'ai repris la gérance d'une discothèque et donc créé une nouvelle société sans avoir connaissance d'une fraude fiscale attribuée à l'ancien gérant A ce jour je viens d'être mis en garde à vue pour complicité de fraude fiscale (la gendarmerie en a-t-elle le droit ?); quels sont mes droits si ce n'est que de prouver mon innocence et ma non-connaissance de cette fraude ; qu'est-ce que je risque au-delà de cette journée de garde-à-vue, comment me défendre au mieux sans l'aide d'un avocat puisque je ne me sens nullement coupable :